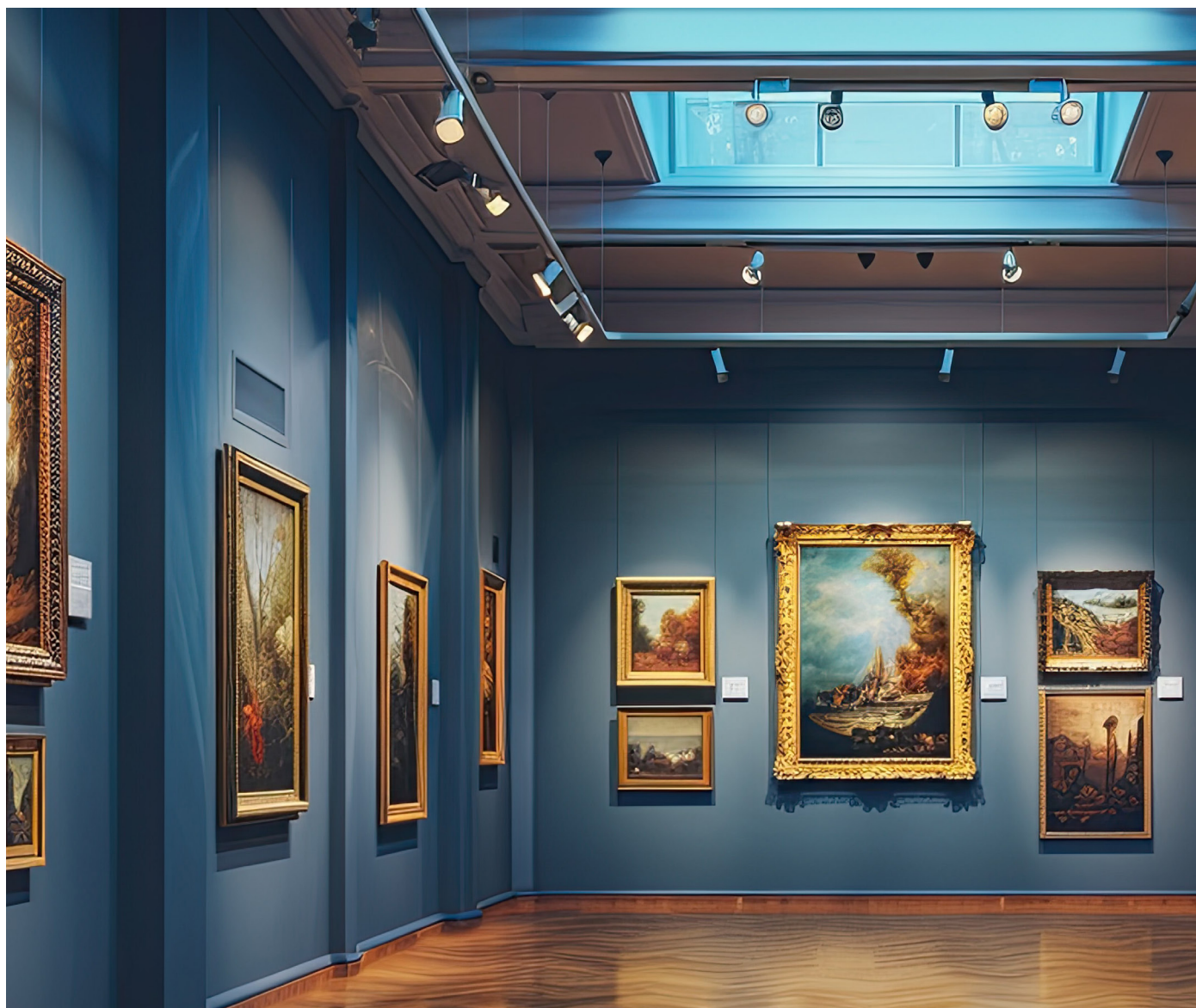




Droit, Art et Marché

CERTIFICAT INTER-UNIVERSITÉS
2026
ÉDITION 1

Droit, Art et Marché

LES ATOUTS DU PROGRAMME

■ Contenus ancrés dans le contexte belge

Cette formation, unique en son genre en Belgique, offre une exploration approfondie des questions juridiques liées à l'art et au marché de l'art dans le cadre du droit, principalement belge et européen.

■ Maîtrise des outils et des réglementations

Le marché de l'art est en constante évolution : avec ses transactions complexes, ses enjeux de propriété intellectuelle, ses transferts d'œuvres, etc. Une expertise rigoureuse permet de garantir la sécurité du statut, de la propriété, de la détention, des cessions et transactions des œuvres d'art.

Au cours de cette formation, des sujets très variés seront abordés : du statut d'artiste aux obligations pour la lutte contre le blanchiment, de la numérisation des collections à la restitution d'œuvres spoliées, etc.

■ Spécialisation et expertise

L'équipe enseignante est composée d'académiques mais aussi d'expert-es et de praticien-n-es de haut niveau, ce qui assure une qualité scientifique du programme tout en apportant une connaissance de terrain très pointue.

■ Enrichissement professionnel

Avec l'essor du marché en ligne, l'internationalisation, l'émergence de nouveaux acteurs-trices ... une solide formation permettra aux professionnel-les et aux particuliers de saisir les enjeux juridiques liés à ces évolutions et de pouvoir s'y adapter. Elle permettra tout autant aux juristes de se spécialiser dans ces matières en approfondissant le droit national.

LE PUBLIC

Le programme vise :

- commissaire-priseur, antiquaire, galeriste, marchand-e d'art, brocanteur-euse, expert-e d'art, etc.
- directeur-trice de musée, curateur-trice, conservateur-trice, bibliothécaire, etc.
- fonctionnaire, administratif-ve, etc.
- avocat-e, juriste, huissier-ière de justice, notaire, courtier-ière, policier-ière, etc.
- particuliers, collectionneur-euse
- artiste
- jeunes diplômé-es

LES OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participant-es seront amené-es à étudier et capables de comprendre :

- l'histoire et le fonctionnement du marché de l'art
- la législation en matière de droit d'auteur
- les modes de transmission et la pérennisation des œuvres d'art
- les types de contrats et les particularités des transactions
- les enjeux fiscaux liés aux transactions d'art
- la législation relative à la protection, la conservation et la circulation des biens culturels
- les questions d'infractions pénales et les règles déontologiques à l'égard des œuvres d'art

LA PÉDAGOGIE & L'ÉVALUATION

Ce programme a été développé spécifiquement pour répondre aux besoins des personnes actives dans le secteur de l'art et de la culture.

Afin d'ancrer la formation dans la réalité du terrain, le programme s'appuie sur des méthodes pédagogiques participatives : il se compose d'enseignements théoriques et d'études de cas.

L'évaluation consiste en un examen oral (questions et casus transversaux). La participation active aux sessions de formation est obligatoire pour pouvoir présenter l'évaluation certificative.

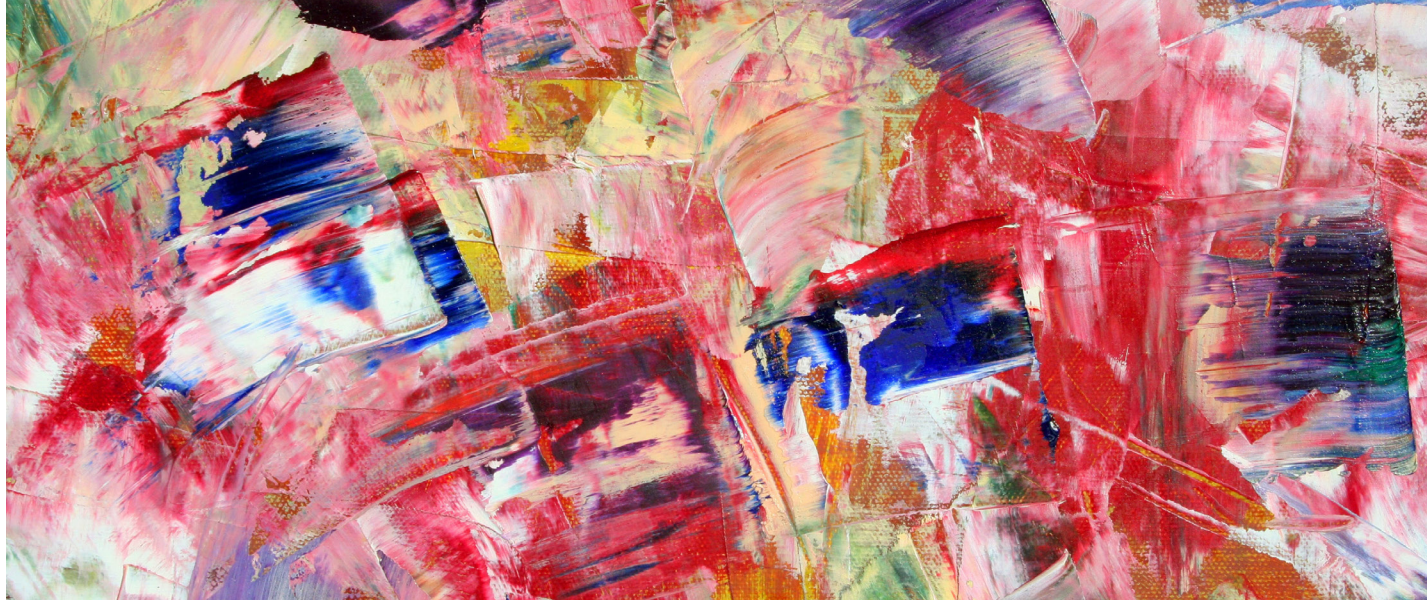
L'ÉQUIPE ORGANISATRICE

Ce certificat est organisé par l'UCLouvain Saint-Louis Bruxelles, en partenariat avec l'Université libre de Bruxelles. Il est coordonné par Marie-Sophie DE CLIPPELE (professeure de droit, UCLouvain Saint-Louis), Anne-Sophie RADERMECKER (professeure en gestion culturelle, ULB) et maître François DERÈME (avocat).

L'équipe enseignante :

- Marie-Sophie DE CLIPPELE (UCLouvain Saint-Louis Bruxelles)
- François DERÈME (avocat)
- Anne-Sophie RADERMECKER (ULB)
- Kim OOSTERLINCK (ULB, MRBAB)
- Julien CABAY (ULB)
- Alain STROWEL (UCLouvain)
- Bert DEMARSIN (KUL)
- Vincent CALLEWAERT (UCLouvain)
- Alexandre PINTIAUX (avocat)
- Céline ROMAINVILLE (UCLouvain)
- Antoine VANDENBULKE (UMons)
- Lucie LAMBRECHT (avocate)
- Emmanuel VAN DE PUTTE (conseiller d'art)
- Frédéric FOGLI (avocat)





LE PROGRAMME

Une séance optionnelle d'introduction au droit est prévue, en début de formation, pour les personnes non-juristes.

1 Le marché de l'art dans ses perspectives historiques et culturelles (12h)

Objectif : comprendre l'histoire et le fonctionnement du marché de l'art en Belgique.

- Historique et structure des marchés de l'art
- Rôle des différents acteur-trices (antiquaires, marchand-es, galeries, maisons de vente, expert-es, collectionneur-euses et artistes)
- Institutions culturelles en Belgique
- Mécanismes de formation de prix – investissements

2 Aspects de droits d'auteur (12h)

Objectif : approfondir la législation en matière de droit d'auteur pour les œuvres d'art.

- Droits patrimoniaux et moraux de l'artiste, droit de suite
- Gestion des droits d'auteur, licences et cessions
- Aspects contractuels
- Numérisation des collections, NFT et droits liés

3 Aspects de droit des biens et de droit patrimonial (12h)

Objectif : étudier les modes de transmission à titre gratuit et la pérennisation des œuvres d'art.

- Droit des biens (propriété, possession, démembrement, usufruit fonctionnel et universalités)
- Donation entre vifs
- Succession à cause de mort
- Pérennisation, indisponibilité, notion d'universalité... (Fondation et autres)
- Fiscalité des donations et successions (avec dation en paiement)

4 Aspects de droit des contrats (12h)

Objectif : étudier les types de contrats et les particularités des transactions.

- Introduction et concepts de droit des obligations
- Vente
- Conditions générales et protection du consommateur
- Donation
- Dépôt, prêt, consignation et transport
- Expertise (authenticité et Due diligence) et responsabilité
- Assurance

5 Aspects de droit fiscal et de droit social (12h)

Objectif : comprendre les enjeux fiscaux liés aux transactions d'art et des institutions culturelles.

- Le statut et la rémunération de l'artiste
- TVA
- IPP : impôt sur les plus-values
- Sponsoring, mécénat

6 Aspects de droit public (droit de la culture et du patrimoine culturel) (12h)

Objectif : examiner la législation relative à la protection, la conservation et la circulation des biens culturels.

- Droit de l'Union européenne et libre circulation
- Droit du financement public et privé de la culture
- La culture dans la Belgique fédérale : compétences des Communautés, des Régions et de l'État fédéral
- Rôle des institutions publiques et des musées dans la préservation
- Législations belges sur la protection du patrimoine culturel
- Régulation de l'exportation et importation de biens culturels

7 Aspects de droit pénal : vol et trafic illicite d'œuvres d'art (12h)

Objectif : aborder les questions de responsabilités pénales à l'égard des œuvres d'art.

- Vol et trafic d'œuvres d'art : législation nationale (vol, recel, escroquerie) et conventions internationales
- Droit pénal et Street Art
- Droit pénal et éco-activisme (ciblant les œuvres d'art)
- Recel et blanchiment
- Restitution des œuvres d'art et recherche de provenance
- Règles éthiques et déontologiques du secteur culturel et du marché de l'art
- Due diligence

8 Témoignages et partages de professionnel·les (6h)



EN PRATIQUE

LIEU ET CALENDRIER

Les cours ont lieu à l'UCLouvain Saint-Louis Bruxelles (43 boulevard du jardin Botanique 1000 Bruxelles).

Les cours du programme se répartissent majoritairement en séances de deux jours de cours. La plupart des séances se composent de 12h de cours (2x6h), dispensées un vendredi et un samedi consécutifs, de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Pour l'édition 2026, les dates des séances sont :

- vendredi 30 janvier (introduction et visite BRAFA)
- samedi 31 janvier 2026
- vendredi 6 et samedi 7 février 2026
- vendredi 13 et samedi 14 février 2026
- vendredi 20 et samedi 21 février 2026
- samedi 7 mars 2026
- vendredi 13 et samedi 14 mars 2026
- vendredi 20 et samedi 21 mars 2026
- vendredi 27 et samedi 28 mars 2026
- vendredi 3 et samedi 4 avril 2026
- vendredi 17 et samedi 18 avril 2026
- vendredi 24 avril 2026 (clôture et visite Art Brussels)

CONDITIONS D'ADMISSION

Ce programme s'adresse aux personnes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type court ou long. En l'absence du titre requis, une admission par Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE) peut être envisagée.

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription s'élèvent à **1800 euros**. Ce prix couvre le minerval, les cours, les supports de cours, les pauses café, la carte d'accès au campus et infrastructures de l'UCLouvain Saint-Louis Bruxelles.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Les candidat-es sont invités à introduire une demande d'admission en ligne via www.uclouvain.be/fr/inscriptions/inscription-en-ligne



PENSEZ UCLOUVAIN, POUR VOTRE FORMATION CONTINUE !

Plus de 200 programmes à horaire décalé ou adapté dédiés à votre évolution et votre développement professionnel...

SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX ET SUR LE WEB :



FormationContinueUCL



formationcontinue-ucl



www.uclouvain.be/formation-continue

EN SAVOIR PLUS SUR NOTRE POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE TRAITEMENT DES DONNÉES SUR :

[www.uclouvain.be/fr/formation-continue/
confidentialite-des-donnees](http://www.uclouvain.be/fr/formation-continue/confidentialite-des-donnees)

LE CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ

Les participant-es qui suivent le programme et réussissent les épreuves d'évaluation se voient délivrer un certificat intitulé **Certificat inter-universités en Droit, Art et Marché** et assorti de **10 crédits ECTS**.

Outre la valorisation personnelle du certificat dans le plan de formation du/de la participant-e, les crédits octroyés peuvent être valorisés lors de la poursuite d'une formation académique en Europe, pour autant qu'ils soient validés par le jury du programme auquel le-la participant-e souhaiterait s'inscrire par la suite.

La participation à l'ensemble des cours sans réussite des épreuves d'évaluation donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation.

EN SAVOIR PLUS

www.uclouvain.be/prog-damb2fc

certificat-droit-art-marche-slb@uclouvain.be

